



SE-UNSA MARNE  
Maison des syndicats  
15 bd de la paix BP149 51055 REIMS cedex  
Rez de chaussée avant l'ascenseur  
03 26 88 25 53 [51@se-unsas.org](mailto:51@se-unsas.org)  
<http://sections.se-unsas.org/51/>



## SE-UNSA Marne

### Flash infos du 27 mai 2010

*Merci d'afficher la pièce jointe*

Au menu :

**1/CAPD : compte rendu**

**2/Rythmes scolaires**

**3/Lettre en ligne « Ma retraite » :**

**4/Pratique**

**1/CAPD : compte rendu**

**-Statistiques :**

921 participants dont 91 stagiaires (877 en 2009)

358 mutés (401 en 2009) = 38,87% (45,72 en 2009) 141 collègues ont obtenu leur 1<sup>er</sup> vœu ...

253 sont maintenus sur leur poste

310 restent à affecter à la phase d'ajustement de juin.

L'objectif affiché par le ministère de nommer un maximum d'enseignants à TD est donc raté.

**-Résultats du mouvement :**

Les projets sont validés avec une remontée de chaîne.

38 directions restent vacantes. Elles font l'objet d'une relance. Peuvent les obtenir à titre définitif, les collègues sur liste aptitude ayant participé au mouvement. Ceux n'ayant pas demandé de direction peuvent les obtenir à titre provisoire. Les modalités de la relance sont envoyées sur les boîtes mails des écoles.

**-Postes à profils :**

Désaccord des élus du personnel par rapport aux avis des commissions ayant mené les entretiens, sur la nomination de directeurs d'écoles en RAR. Nous souhaitons un traitement au barème dans le cas où toutes les conditions de diplômes sont requises.

**-Ineat-Exeat**

Le département sera en surnombre à la rentrée. L'IA liste quelques échanges possibles dans l'académie mais ne prend aucune décision qu'elle repousse à fin juin.

Le Se-UNSA est intervenu pour dire qu'il fallait absolument débloquer les situations au plus vite, en accordant au moins les exeat ... un grand nombre de département seront en situation de surnombre à la rentrée ...et les collègues seront dans de grandes difficultés pour concilier vie professionnelle et vie familiale. Le SE-UNSA intervient également au niveau du ministère pour demander que des consignes soient données aux IA.

La volonté de rapprocher les conjoints affichée par le Ministère est bien peu mise en œuvre !

**-Temps partiels : bilan**

110 demandes à 50% / 5 annualisés / 92 à 75%/226 demandes à 80%

Les collègues ayant un refus par l'IA de leur quotité (essentiellement des 80% sur autorisation) ont été prévenus par l'administration. Les autres recevront un arrêté dans les semaines qui viennent.

**-Frais de déplacement**

L'IA reconnaît avoir à résorber quasi un an de retard de paiement de frais de déplacements. Ceci se justifie par les grosses difficultés d'application du logiciel chorus. Les services administratifs subissent la pression également de ces difficultés. Le SE-UNSA avait interpellé l'IA en janvier sur ces problèmes de paiement. Reste qu'il n'est pas admissible que les collègues doivent à ce point avancer les frais engendrés par l'exercice de leur mission !

**-Grève et modalités de recensement des grévistes**

Le recensement des grévistes se fera désormais par l'envoi aux IEN des feuilles prévues à cet effet.

L'avis du SE-UNSA : le nouveau dispositif n'est pas clair, et les IEN ne devraient pas être amenés à recenser les grévistes. C'est à l'IA de le faire.

Là encore, un nouveau logiciel, MOSART (Module de Saisie des Absences et Retenues sur Traitement) est mis en place, pour **PONCTIONNER plus rapidement les salaires !**

Le SE-UNSA dénonce cette façon de procéder : Nous ne voyons pas en quoi la mise en œuvre de cette application va satisfaire l'ensemble des enseignants. **Le jour où une application sera mise en place pour réduire les délais de versements des frais de déplacements, des diverses indemnités, d'une prise en compte plus rapide du passage à un échelon supérieur suite à une promotion, les personnels enseignants seront alors satisfaits !**

Nous demandons une déclaration individuelle « de service assuré », envoyée personnellement à l'IA comme cela se faisait habituellement.

**2/Rythmes scolaires** : communiqué de Christian Chevalier, secrétaire général du SE-UNSA



### **Rythmes scolaires : encore un effet d'annonce...**

L'annonce soudaine par Luc Chatel de l'expérimentation d'une nouvelle organisation de la journée intervient alors que le ministre doit préciser d'ici quelques jours les contours de la conférence sur les rythmes scolaires. Cette annonce, qui tient plus du coup médiatique que d'une réflexion éducative approfondie, constitue un sévère accroc à la crédibilité même de cette future conférence.

L'organisation préconisée (sur le modèle du lycée de Meaux, inspiré du modèle allemand, déjà daté et largement remis en cause outre-Rhin) ne répond pas à la question des rythmes scolaires. En quoi une journée aussi chargée en heures de cours que la journée actuelle, sans pause méridienne, à laquelle on ajoute deux heures d'activités sportives représente-t-elle un progrès en termes de rythmes ?

Pour le SE-UNSA, cette expérience n'est tout simplement pas généralisable, au vu des équipements sportifs existants et de la disponibilité des enseignants d'EPS. C'est aussi l'avenir de ces enseignants qui pourrait être mis en cause si le « sport » encadré par des animateurs sportifs se substituait à cette discipline.

Quant à présenter le sport comme le remède à la violence scolaire et à l'absentéisme, cela traduit une approche pour le moins simpliste de ces phénomènes complexes.

Le SE-UNSA continue à affirmer que l'EPS a une place fondamentale dans la formation des élèves. Elle contribue de manière irremplaçable à « former des citoyens cultivés, lucides, autonomes, physiquement et socialement éduqués »\*.

### **3/Lettre en ligne « Ma retraite » N°3 :**

Si vous n'êtes pas adhérent, pour la recevoir envoyez nous un mail au [51@se-uns.org](mailto:51@se-uns.org)

### **4/Pratique**

Pour constituer son dossier de chèques vacances, c'est ici :

→ <https://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr/cv/web/home>

Rappel : le ministère avait choisi de ne pas reconduire la MGEN comme opérateur des chèques-vacances, décision que le SE-UNSA avait bien entendu dénoncée.



L'École publique, laïque et gratuite crée le lien social indispensable pour faire face aux défis d'un monde en crise. C'est elle, et elle seule, qui permet de garantir la cohésion sociale. Elle est pourtant aujourd'hui menacée par des choix politiques qui favorisent le privé et encouragent le consumérisme éducatif.

Redonnons la Priorité à l'École laïque ! → <http://www.appelpourlecolepublique.fr/>

### **Vos contacts au Se-UNSA :**

Aline GEERAERTS / **06 14 25 31 19** / Permanences mardi-mercredi-jeudi-vendredi

Jean-Michel ALA VOINE / **06 14 25 30 61** / Permanences mardi-mercredi-jeudi

Benoît FOLB / **06 14 25 29 64** / Permanence le lundi

Patrice BARTHELEMY / **06 14 25 29 58** / Enseignement professionnel

Philippe GARET / **06 14 25 30 00** / 2nd degré, permanences le lundi de 14h à 16h30

*Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents. Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre j'adhère* → <http://sections.se-uns.org/51/spip.php?article6>